

Le Préfet du Jura,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Arrêté n° 2022/1230

**Objet : Arrêté portant attribution de la MEDAILLE D'HONNEUR aux Sapeurs-Pompiers du Jura
Promotion du 4 décembre 2022**

LE PRÉFET

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles R 723-57 à R 723-60 ;
VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;
A l'occasion de la promotion du 4 décembre 2022 ;
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers est décernée aux personnes dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Médailles GRAND OR

Adjudant-chef	Rémy	TODESCHINI	C.I.S.	GRAND-DOLE
---------------	------	------------	--------	------------

Médailles d'OR

Adjudant-chef	Emmanuel	CHARVET	C.I.S.	COUSANCE
Lieutenant	Eric	MOREL	C.I.S.	CHAMPAGNOLE
Adjudant-chef	Jean-Christophe	SATURNIN	C.I.S.	SAINT-CLAUDE
Sapeur 2 ^e classe	Gérald	VERNOTTE	C.I.S.	SAINT-AUBIN

Médaille d'ARGENT

Caporal-chef	Damien	DROUHIN	C.I.S.	CHAMPAGNOLE
Infirmière	Maryline	PELLETIER	C.I.S.	BASSIN LEDONIEN
Caporal-chef	Nathalie	PREVOST	C.I.S.	THOIRETTE
Infirmière	Catherine	RAGOT	C.I.S.	MONT-SOUS-VAUDREY

Médaille de BRONZE

Sapeur 1° classe	Cathy	ARBEZ	C.I.S.	ST LAURENT-EN-GRANDVAUX
Capitaine	Sébastien	BOUGUILLON	C.I.S.	SAINT-CLAUDE
Infirmière	Christelle	BOUVARD	C.I.S.	SAINT-AMOUR
Caporal-chef	Marion	BRUILLOT	C.I.S.	ORGELET
Caporal	Corentin	BULLY	C.I.S.	GRAND-DOLE
Caporal	Kévin	DORNIER	C.I.S.	BASSIN LEDONNIEN
Caporal	Benoît	GALLIANI	C.I.S.	LES ROUSSES
Caporal	Marc	GIRARDOT	C.I.S.	PAYS POLINOIS
Caporal-chef	Etienne	JANIN	C.I.S.	BASSIN LEDONNIEN
Infirmière	Laëtitia	LECLERE	C.I.S.	CHAUSSIN
Sapeur 1° classe	Alexandra	LEGRAND	C.I.S.	MORBIER
Sapeur 1° classe	Yohann	LOVISON	C.I.S.	MOREZ
Sapeur 1° classe	Justine	MICHOLET	C.I.S.	SAINT-AMOUR
Caporal-chef	Priscilia	MOUETTE	C.I.S.	RANCHOT JURA NORD
Infirmière	Floriane	PAYET	C.I.S.	VOITEUR-DOMBLANS
Caporal	Déborah	PIN	C.I.S.	MONT-SOUS-VAUDREY
Sapeur 1° classe	Elise	PRUDENT	C.I.S.	LA VALLIERE
Caporal-chef	Corentin	ROCH	C.I.S.	MOIRANS EN MONTAGNE
Caporal-chef	Maxence	ROUX	C.I.S.	PAYS POLINOIS

Article 2 : La Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers se perd de plein droit :

- par une condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- par la résiliation de l'engagement par suite de sanction disciplinaire ;
- par révocation.

Elle peut, en outre, être retirée par arrêté du préfet :

- pour toute autre condamnation ;
- pour indignité dûment constatée ;
- à la suite d'une sanction disciplinaire.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura, Monsieur le Sous-Préfet de Dole, Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Lons le Saunier, le

- 3 NOV. 2022

Le Préfet



Serge CASTEL